

Des pneus qui pèsent lourd dans la balance

CHAQUE ANNÉE AU QUÉBEC, DANS LE SECTEUR DES SERVICES AUTOMOBILES, C'EST PRÈS DE 1 000 000 \$ D'INDEMNITÉS QUE VERSE LA CSST POUR DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES SURVENUES LORS DE LA MANUTENTION DE PNEUS.

>>> Les cas recensés se répartissent à peu près également entre les spécialistes du pneu, les concessionnaires d'automobiles et les ateliers de mécanique générale.

LE DOS MIS À RUDE ÉPREUVE

Si l'augmentation du diamètre des roues et des pneus, que l'on observe depuis quelques années, permet d'améliorer les performances de freinage des véhicules et la tenue de route, elle a aussi pour effet d'augmenter le poids. Or, c'est le dos qui souffre de cette augmentation. Les statistiques sont claires : le dos est le siège de 50% des lésions attribuables à la manutention des pneus et ce sont surtout les efforts excessifs déployés pour les soulever qui sont à l'origine de ces lésions. Dans 10% des cas, les indemnités versées par la CSST dépassent les 10 000\$ et chacun de ces cas éloigne le travailleur de son gagne-pain pendant plus de 25 semaines. Des chiffres qui font réfléchir...

LA PREMIÈRE D'UNE SÉRIE


La fiche technique ci-jointe – *Ergonomie et pneus #1* – est la première d'une série. Elle est l'aboutissement d'un travail de longue haleine effectué par Auto Prévention conjointement avec la Direction régionale – Montréal 2 de



la CSST et avec le concours d'entreprises volontaires dans la région de Montréal. Elle propose l'utilisation d'un chariot de travail qui permet de réduire considérablement le nombre de flexions du dos pour le service de chaque véhicule et suggère un aménagement logique des machines à pneus en plus de proposer une méthode de travail intégrant l'utilisation du chariot.

Ce projet ne s'arrête pas là. En plus du dos, d'autres sièges de lésions pèsent dans la balance et doivent être analysés : les mains et les doigts (18% des cas), les jambes

et les pieds, (13% des cas) et les épaules (9% des cas). D'autre part, on doit aussi évaluer une méthode de soulèvement plus sécuritaire de même que de nouveaux critères de manutention et d'entreposage sécuritaires pour des volumes de pneus de plus en plus importants.

Le dossier du service des pneus doit donc être abordé de manière globale et fera l'objet d'importants efforts de développement au cours de la prochaine année. 



par JEAN YVES
VINCENT
Coordonateur-
développement
et conseil,
Auto Prévention